

Allocations familiales—Loi

3. On n'a pas consulté les représentants des pensionnés du CPRFP au sujet des modifications apportées aux hypothèses économiques utilisées pour évaluer le Compte de pension de retraite de la Fonction publique. Les prestations des retraités n'ont pas été touchées par les modifications apportées à ces hypothèses. On a modifié les hypothèses afin de pouvoir effectuer une comparaison des coûts réaliste avec les régimes de retraite du secteur privé.

D'ailleurs, on ne négocie pas le régime de retraite avec les adhérents.

LES SOMMES APPROXIMATIVES PERDUES PAR LES COMPTES DE PENSION

Question n° 405—M. Cassidy:

Le 31 décembre 1984, à combien estimait-on les intérêts accumulés et le capital perdus par le Compte de pension de retraite de la Fonction publique, le Compte de pension de retraite des Forces canadiennes et le Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada depuis leur établissement parce que les contributions de l'employeur étaient portées au crédit de ces comptes une année financière en retard au lieu de l'être au mois afin qu'elles coïncident avec les cotisations courantes des employés retenues sur leur chèque de paie?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): En vertu de la loi, les contributions de l'employeur sont portées au crédit du Compte de pension de retraite de la Fonction publique une année financière en retard, et aux Comptes de pension de retraite des Forces canadiennes et de la GRC un trimestre en retard. Si l'on avait porté à crédit des contributions de l'employeur en même temps que les cotisations des employés, la différence estimée dans l'intérêt gagné serait comme suit:

Compte de pension de retraite de la Fonction publique	\$ 385 millions
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes	\$ 90 millions
Compte de pension de retraite de la GRC	\$ 15 millions

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES
MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il ne reste que 13 minutes du temps qui m'a été imparti, ce qui est insuffisant pour arriver à expliquer notre farouche opposition au projet de loi C-70. Plus d'une centaine d'organismes qui ont comparu devant le comité parlementaire et bien

plus que les 100,000 pétitionnaires qui s'opposent résolument à la désindexation des allocations familiales, se rangent à notre avis.

Pourquoi le NPD, tous ces groupes et tous ces citoyens protestent-ils avec tant de vigueur? Pour la raison même pour laquelle nous nous sommes opposés aux mesures de restrictions à six et cinq pour cent proposées par les libéraux et aux premières réductions des allocations familiales imposées par leur parti. Avant tout, le projet de loi C-70 s'en prend aux familles, comme nous l'avons soutenu à maintes reprises. Les allocations familiales constituent la seule subvention que touchent toutes les familles qui élèvent des enfants. Par leur biais, la société reconnaît les responsabilités qu'assument les parents élevant des enfants et le coût que cela représente pour eux. Par leur biais, les contribuables qui n'ont pas d'enfants contribuent à élever la génération suivante. On reconnaît ainsi la valeur des enfants et du rôle que joue les parents. Ces allocations témoignent du caractère humanitaire de notre société. Elles nous fournissent aussi un moyen significatif de subventionner les énormes frais qu'il en coûte pour élever une grande famille, fait sur lequel, d'après la Fédération des travailleurs de l'Île-du-Prince-Édouard, on n'a pas suffisamment insisté au comité.

En refusant d'indexer pleinement les allocations familiales, le gouvernement prend non seulement de l'argent aux enfants, sur le plan concret, mais il désavoue également tous les principes de ce très important programme social universel que je viens de mentionner. Il nie, en outre, le fait que ce programme constitue un droit social revenant aux parents. Il met en danger le contrat social qui le lie aux parents et à leurs enfants.

Le message qu'on transmet ainsi aux parents n'a pas de quoi les rassurer. On leur dit que ce sont leurs enfants qui devront financer le déficit, que le rôle des parents n'est pas important pour le gouvernement, qu'il est disposé à laisser s'affaiblir, au fil des ans, le régime d'allocations familiales—et c'est là où la réduction marquée intervient—et que les enfants et les familles ne constituent pas une priorité pour lui. C'est là ce que comprennent les gens, et il faut que le gouvernement en soit conscient. Les ministres et les députés devraient se rendre compte qu'il s'agit d'une question très grave pouvant avoir des effets extrêmement négatifs sur le plan politique.

Le projet de loi C-70 s'en prend aux femmes. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, le Conseil consultatif canadien et de nombreuses autres associations de femmes d'un bout à l'autre du pays nous ont fait part de leur opposition à ce projet. Cette mesure soulève la colère des femmes à tel point qu'au Québec une nouvelle coalition extrêmement vigoureuse et déterminée s'est formée, comptant 60 organismes ou plus, afin de continuer à protester auprès du gouvernement. Ces associations ont perdu toute confiance dans le gouvernement et ses mesures.

Comme mon chef l'a déclaré ce matin, les femmes sont inquiètes, car elles ont besoin de ce chèque pour leurs enfants; elles le méritent, il leur revient de droit, et il devrait être pleinement indexé. Elles sont également préoccupées car, dans bien des cas, elles reçoivent un chèque établi à leur nom. En majorité, les hommes ont toujours travaillé et peu d'entre eux se rendent compte, selon moi, ce qu'il signifie pour une femme qui élève des enfants chez elle, qui travaille très dur et qui,